

ment ou de négociation y paroissent plus abondans.

L'Auteur entre dans le détail de ces Traités qui occuperent tant de puissans Princes, & commence son Chapitre premier par la *Paix de Westphalie & des Pyrenées*. Il réunit ces deux Traités, parce que celui des Pyrenées mit le sceau à la Paix entre la France & l'Espagne. Le Congrès de Westphalie avoit entamé les négociations, elles ne réussirent point en faveur de ces deux Couronnes, & il fallut le mariage de Louis XIV. avec l'Infante Marie-Thérèse pour consommer la réconciliation.

L'Empire, la France, la Suede & les autres Puissances réglèrent leurs différends à Munster & à Osnabrug. Ces Traités sont des chefs-d'œuvre d'intelligence, de précision & de politique. On sent que c'est l'ouvrage de tout ce qu'il y avoit de plus délié dans les Cours de l'Europe. Les principaux Ministres qui y prirent part furent Mrs. d'Oxenstiern, de Trautmanndorff, d'Avaux, de Servien, Chigi, Contarini &c.

On ne peut abréger les extraits que l'Abbé Mably fait de tous les Traités conclus depuis cent ans; il faut lire cette partie dans l'ouvrage même; & pour la Paix de Westphalie en particulier, on la trouve excellemment détaillée dans l'Histoire qu'en a donnée le P. Bougeant, Jésuite. Les extraits du présent Auteur sont semés d'anecdotes historiques & de principes qui tiennent, comme nous l'avons dit, au Droit des Gens. Il observe que le Traité de Westphalie ne régla rien sur la matiere du *Ban de l'Empire*, & qu'il se contenta d'en remettre la décision à la prochaine Diète. Cette assemblée définît que l'Empereur ne pouvoit mettre *AU BAN* aucun Prince ni aucun  
Etat,